



Rapport annuel 2018

Résumé

Le rapport annuel détaillé est disponible avec son annexe sur le site de la CPAT:
www.cpat.ch, à la rubrique «Downloads»

L'essentiel en bref

En raison de la baisse des marchés de placement du quatrième trimestre, l'exercice 2018 présente de mauvais résultats pour la CPAT, avec une performance négative de 3,6 %. Le degré de couverture s'est abaissé, passant de 111,3 à 105,8 %. Les comptes d'épargne des assurés actifs sont néanmoins rémunérés à 1 %. Le nombre des assurés enregistre une progression réjouissante.

– Caisse d'association indépendante, la CPAT offre à ses assurés et aux employeurs des professions techniques une prévoyance attrayante. La CPAT gère la prévoyance professionnelle de quelque 2000 employeurs qui lui sont affiliés, avec 16 500 assurés actifs ou rentiers. En 2018, le nombre d'assurés a crû de 4 %. La fortune sous gestion dépasse 2,9 milliards de francs.

– Dans ses investissements, la CPAT a pour premier objectif la sécurité des avoirs de prévoyance des assurés et des rentiers. Malgré une stratégie bien diversifiée, le rendement net est négatif: -3,6 %. En plus des obligations libellées en francs suisses, dont le rendement se monte à 0,19 %, les investissements immobiliers directs dégagent un résultat positif important de 3,96 %. Ils empêchent donc une dégradation beaucoup plus sensible du résultat. Toutes les autres classes d'investissement présentent des rendements négatifs. Les frais de placement de la fortune, qui incluent la gestion des immeubles, sont de 24,6 centimes pour 100 francs de fortune sous gestion seulement.

– En raison du résultat défavorable des investissements, le degré de couverture s'est contracté à 105,8 % (exercice précédent: 111,3 %). Alimentée par un montant de 100 millions de francs en 2017, la réserve de fluctuation de valeur a diminué de 133 millions de francs et se monte à 159 millions de francs. La CPAT vise un degré de couverture de 116 %, qui équivaldrait à une réserve de fluctuation de valeur de 435 millions de francs, si celle-ci était entièrement constituée.

– La rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs est de 1 % pour l'exercice sous revue, soit la rémunération minimale prescrite par la LPP. La rémunération des capitaux des bénéficiaires de rentes s'est montée à 2 %.

– Face à l'allongement de l'espérance de vie, 4,4 millions de francs ont été versés à la réserve destinée aux rentiers, portant cette dernière à 12,1 millions de francs.

– En raison du taux de conversion trop élevé, toute retraite entraîne des pertes représentant 20 % environ du capital de prévoyance de l'assuré en question. Ces pertes seront réduites compte tenu de la décision d'abaisser progressivement le taux de conversion à partir de 2020.

– Seule une organisation professionnelle, assortie d'une transparence complète, est à même de garantir une prévoyance sûre. La loyauté et

l'intégrité des responsables sont des impératifs. Les membres du Conseil de fondation, de la direction et des organes de contrôle présentent donc chaque année leurs liens d'intérêts. Pour éviter tout abus, la CPAT a organisé la gestion de son patrimoine en adoptant des règles claires de répartition des tâches et elle procède à des contrôles réguliers.

– Une présentation complète des frais est l'une des composantes de la transparence. Compte tenu de la structure de la caisse, qui compte de nombreuses petites entreprises affiliées, et qui enregistre environ 5500 entrées ou sorties annuelles, les frais administratifs de 200 francs par assuré sont faibles.

– Réalisés avec les associations professionnelles, les séminaires de préparation à la retraite rencontrent un grand succès. Nous continuerons de vous les proposer gratuitement en 2019. Consultez notre site Web sur ce sujet. L'inscription est obligatoire.

– Le site www.cpat.ch vous présente toutes les assurances proposées par la CPAT. En plus de donner une vue d'ensemble des assurances sociales suisses, notre compendium en ligne (www.cpat-compendium.ch) répond aux principales questions qui se posent dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

Chiffres-clés

	2018	2017	2016
Somme du bilan (en millions de CHF)	2 943	2 952	2 679
Performance de la fortune totale	-3,6 %	7,3 %	3,7 %
Degré de couverture	105,8 %	111,3 %	107,9 %
Rémunération des avoirs de prévoyance	1 %	2,5 %	1,25 %
Intérêt supplémentaire Ø	–	–	0,6 %
Entreprises affiliées	2 042	2 029	1 998
Assurés actifs	14 090	13 647	13 189
Bénéficiaires de rente	2 431	2 301	2 182
Taux de conversion âge 65			
Homme	6,0	6,0	6,1
Femme	6,3	6,3	6,4
Intérêt technique	2 %	2 %	2 %
Frais administratifs par assuré (CHF)	200	201	208

Bilan

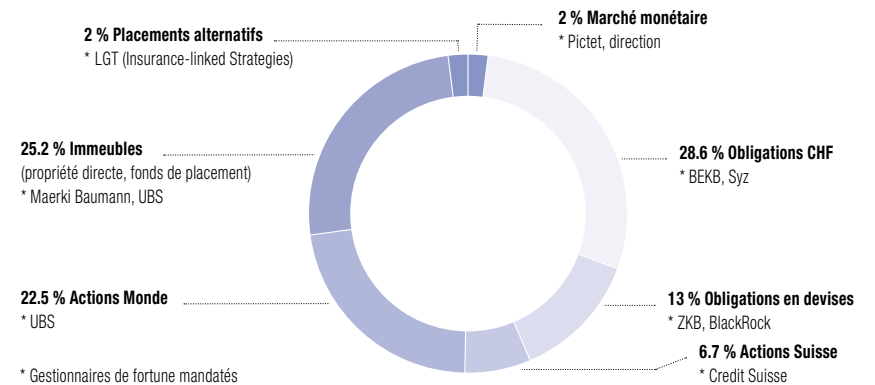
Actif	31.12.2018 (en CHF)	31.12.2017 (en CHF)
Liquidités	59 793 926	22 546 955
Créances	13 841 157	12 892 201
Obligations	1 211 552 117	1 226 574 259
Actions et autres titres similaires	917 046 992	995 000 058
Immeubles	741 061 552	695 661 674
Régularisation de l'actif	–	–
Total de l'actif	2 943 295 744	2 952 675 147

Passif	31.12.2018 (en CHF)	31.12.2017 (en CHF)
Prestations de libre passage	15 956 443	17 291 377
Autres engagements	1 030 451	3 232 408
Régularisation du passif	1 274 185	1 711 563
Réserves de contributions des employeurs	44 910 452	40 324 661
Capital de prévoyance des assurés actifs	1 739 335 412	1 645 850 120
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	856 691 000	819 412 000
Réserves techniques	125 160 000	132 564 000
Réserve de fluctuation de valeurs	158 872 801	292 224 018
Capital de fondation	65 000	65 000
Total du passif	2 943 295 744	2 952 675 147

La CPAT a connu une croissance continue ces dernières années. Fin 2018, la fortune sous gestion se monte à plus de 2,9 milliards de francs. Face aux intérêts négatifs, les liquidités sur les comptes courants sont maintenues au plus bas. La croissance des effectifs entraîne une croissance constante des capitaux de prévoyance des actifs et des rentiers.

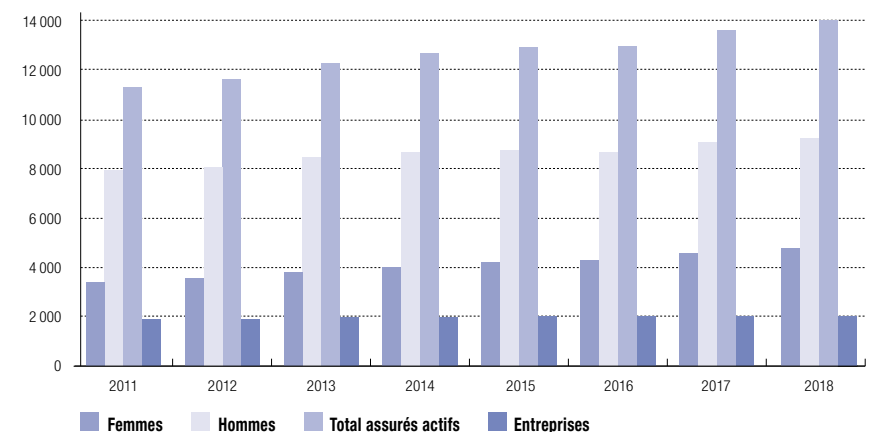
Le résultat négatif dégagé par les investissements a entraîné une réduction des réserves de fluctuation de valeur.

Répartition de la fortune par catégories de placement



Les frais de gestion de fortune se montent à 0,25 % au total. Ils comprennent les frais TER de placements collectifs transparents. La CPAT investit exclusivement dans des placements transparents. Le droit de vote est exercé activement pour les actions détenues de manière directe, et le vote est publié durant l'été sur le site Web. Les gestionnaires de fortune mandatés respectent les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies.

Assurés actifs et entreprises affiliées

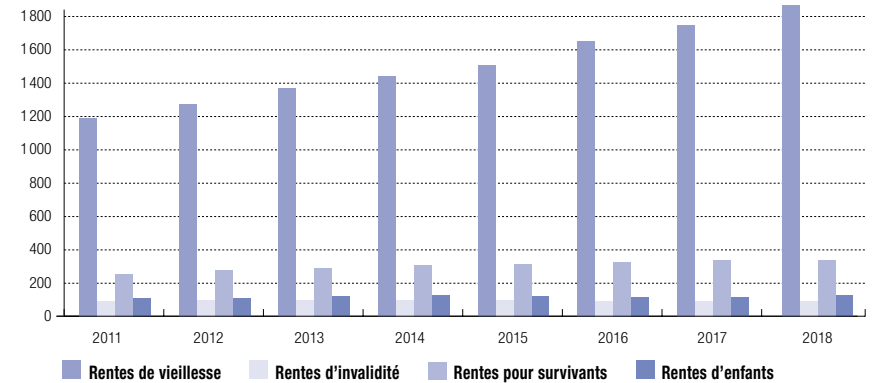


À la fin de l'exercice 2018, la CPAT compte 14 090 assurés actifs (4716 femmes et 9374 hommes), qui sont assurés dans le cadre de 2042 entreprises et, pour 367 d'entre eux, à titre individuel.

Compte d'exploitation

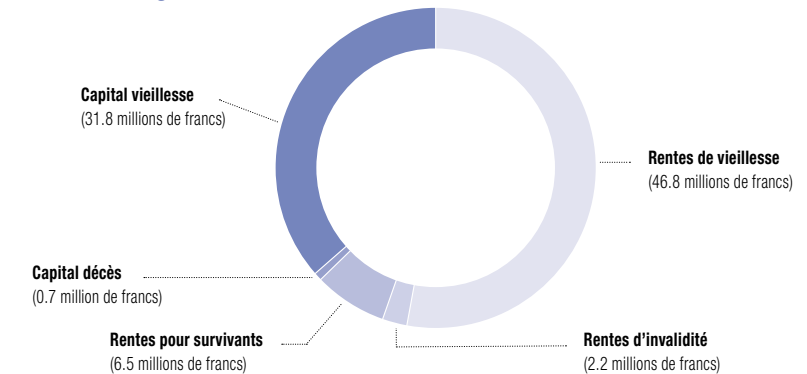
	2018 (en CHF)	2017 (en CHF)
Cotisations et apports	170 116 951	163 777 628
Prestations d'entrée	140 182 476	92 226 633
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	310 299 427	256 004 261
Prestations réglementaires	-89 138 044	-78 177 410
Subsides du Fonds de garantie LPP	-1 112 813	-1 119 986
Prélèvement de la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations	-8 144 633	-6 905 020
Prestations de sortie	-107 610 425	-90 106 820
Dépenses prestations / versements anticipés	-206 005 915	-176 309 236
Constitution capital de prévoyance	-127 946 083	-174 367 614
Charges d'assurance	-696 013	-697 556
Résultat net de l'activité d'assurance	-24 348 584	-95 370 145
Rendement des titres	29 891 450	28 778 345
Pertes réalisées sur le cours des titres	-6 656 955	-37 185 508
Bénéfices réalisés sur le cours des titres	6 660 929	9 793 096
Plus-values titres	-150 546 305	185 226 429
Rendement immobilier	18 959 871	16 428 607
Gestion de la fortune	-7 251 669	-7 226 645
Résultat net du placement de la fortune	-108 942 679	195 814 324
Autres frais et autres revenus	17 791	17 869
Contribution aux frais administratifs	4 135 192	4 008 551
Administration assurés	-3 298 257	-3 196 802
Frais de marketing et de publicité	-914 680	-854 398
Frais administratifs à la charge du compte d'exploitation	-77 745	-42 649
Excédent des recettes / excédent des dépenses	-133 351 217	100 419 399

Nombre de bénéficiaires de prestations



Le nombre de rentes de vieillesse et de rentes de survivants a continué de s'accroître au cours de l'exercice. 131 personnes ont pris leur retraite, et 40 rentes de conjoint se sont ajoutées à la suite de décès. Le nombre de rentes d'invalidité a augmenté, avec 16 entrées et 7 sorties. Chaque mois, des rentes sont versées à 2431 personnes au total. Comme la génération du baby-boom atteint l'âge de la retraite, le nombre de rentes de vieillesse continuera à progresser ces prochaines années.

Prestations réglementaires



Les prestations de prévoyance ont globalement augmenté en 2018, passant de 77 à 88 millions de francs. Les retraits de capitaux au moment de la retraite se sont accrus en 2009, passant de 25,6 à 31,8 millions de francs. Les rentes de vieillesse ont également augmenté, passant de 42,9 à 46,8 millions de francs. Les rentes pour invalidité et les rentes en cas de décès destinés aux veufs, veuves et orphelins ont progressé de 0,3 million de francs et 0,6 million de francs respectivement. Les capitaux en cas de décès sont par contre restés stables, à 0,7 million de francs.

Statistiques de la prévoyance professionnelle et de la CPAT

Avec ses 14 000 assurés actifs environ, la CPAT compte parmi les 70 plus grandes institutions de prévoyance du pays. Voici un classement des institutions de prévoyance en fonction du nombre d'assurés actifs:

Nombre d'assurés actifs dans l'institution	Nombre d'institutions de prévoyance	Nombre total d'assurés actifs
De 1 à 299	918	100 043
De 300 à 999	414	230 663
De 1 000 à 9 999	311	980 494
10 000 et plus	70	2 779 308
Total	1 713	4 090 508

70 % des personnes sont assurées auprès d'institutions collectives et communes (telles que la CPAT). Les femmes représentent 42 % du total des assurés de la prévoyance professionnelle; elles représentent 33 % des effectifs de la CPAT, un taux stable depuis des années. Les assurés de la CPAT ont 40,6 ans en moyenne. L'âge moyen des

hommes, de 41,5 ans, est légèrement plus élevé que celui des femmes, de 38,9 ans. Un total de 132 personnes restent assurées à la CPAT au-delà de l'âge de la retraite AVS et continuent d'alimenter leur épargne LPP.

Le tableau suivant présente de manière synthétique et éloquente l'importance de la prévoyance professionnelle:

Genre de prestation	Nombre de bénéficiaires	Montant annuel en millions de francs	Moyenne en francs	CPAT, 2018, en millions de CHF
Rentes de vieillesse	744 977	21 940	29 451	46.5
Rentes d'invalidité	119 500	1 982	16 585	2
Rentes pour enfants	45 711	196	4 285	0.5
Rentes de conjoint	188 012	3 719	19 780	6.3
Rentes d'orphelin	15 656	96	6 153	0.2
Autres rentes	256	5	17 875	–
Total	1 114 112	27 938	–	55.5
Prestations en capital en cas de vieillesse, de décès ou d'invalidité	41 187	7 572		32.5
Retraits anticipés pour la propriété du logement	19 042	1 460	76 674	35 retraits, 2.3 millions de francs
Versement en cas de divorce	9 264	798	86 136	30 retraits, 1.8 million de francs

Source des données: Statistique 2016 des caisses de pensions, Office fédéral de la statistique OFS

Taux de conversion différents pour les hommes et les femmes

Le taux de conversion sert à calculer, sur la base du capital constitué jusqu'à la retraite, la rente annuelle de vieillesse qui sera versée. Son niveau dépend de l'espérance de vie et du rendement sur investissement dégagé par les capitaux provisionnés. Exemple: 100 000 francs de capitaux de prévoyance multipliés par 6 % (taux de conversion) donnent une rente annuelle de vieillesse de 6000 francs.

En Suisse, la loi fixe l'âge de la retraite à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes. Les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes. Elles perçoivent donc une rente de vieillesse plus longtemps. Le taux de conversion qui leur est applicable devrait donc être plus faible. Pourquoi en va-t-il autrement à la CPAT?

La politique et le législateur ont fixé l'âge ordinaire de la retraite en Suisse à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes. Ces âges s'appliquent à l'AVS, mais aussi à la prévoyance professionnelle, la LPP. À la CPAT, le taux de conversion appliqué à une femme qui prend sa retraite à l'âge ordinaire est presque égal à celui appliqué à un homme (la loi prévoit un taux identique): il est de 6,06 % (contre 6 % pour un homme) cette année, et de 5,86 % contre 5,8 % à partir de 2021. Si une femme continue de travailler jusqu'à l'âge de 65 ans comme les hommes et qu'elle reste assurée à la CPAT, un taux de conversion plus élevé lui sera alors appliqué, qui se monte actuellement à 6,3 %, et sera de 6,1 % à partir de 2021. Du point de vue actuariel, ces taux s'expliquent par l'assurance des prestations de la prévoyance professionnelle: deux fois sur trois, un homme assuré à la CPAT qui prend sa retraite est marié, et sa femme est en général de trois ans plus

jeune que lui. Si l'on admet que cet homme décède à l'âge de 82 ans, le droit à une rente ne s'éteint pas, puisqu'une rente de veuve, dont le montant est équivalent aux deux tiers de la rente de vieillesse de l'homme, est due. Étant donné que l'épouse est en moyenne plus jeune de trois ans et qu'elle vivra aussi trois ans plus longtemps que son mari, la CPAT continuera donc de verser une rente de veuve durant six années. De plus, un homme qui atteint l'âge de la retraite a souvent des enfants mineurs. Le rentier reçoit donc également de la CPAT une rente pour enfant de bénéficiaire d'une rente de vieillesse, versée jusqu'aux 25 ans révolus de l'enfant au plus tard.

La probabilité de voir une femme assurée à la CPAT être mariée au moment de prendre sa retraite est sensiblement plus faible que pour un homme: elles sont environ un tiers à prendre leur retraite la bague au doigt. Si une femme décède à l'âge de 85 ans, il n'y a le plus souvent plus de rente pour veuf à verser, soit parce que l'assurée n'était pas mariée, soit parce que son mari est décédé avant elle, toujours dans l'hypothèse statistique qu'il a trois ans de plus qu'elle et que son espérance de vie est plus faible. La CPAT n'a donc plus d'obligation de paiement. Il est donc équitable, d'une part, et juste du point de vue actuariel, d'autre part, que le taux de conversion appliqué aux femmes soit plus élevé que celui appliqué aux hommes. Une caisse de pension qui applique un même taux de conversion pour les hommes et pour les femmes désavantage les femmes.

Des informations complémentaires sont données à la rubrique «Taux de conversion» de notre site Web www.cpat.ch.

Organes

État au 01.01.2019

Conseil de fondation



Jobst Willers

Ingénieur ETS en mécanique
Jobst Willers Engineering AG,
Rheinfelden
Représentant des employeurs SIA
Président du Conseil de fondation et
membre du Comité de gestion des
immeubles a.i.



Patrick Sommer

Ing. dipl. HES, eMBA
Corporate Software AG, Bienne
Représentant des employeurs UTS
Membre du Comité de papiers valeurs



Patrick Wüthrich

Économiste d'entreprise dipl. ES
Spreng + Partner Architekten AG,
Berne
Représentant des employés FSAI
Membre du Comité de gestion des
immeubles



Fabienne Plüss

MSc BA
Société suisse des ingénieurs et des
architectes SIA, Zurich
Représentante des employés SIA
Membre du Comité de papiers valeurs



Christian Vils

Ingénieur en électrotechnique ETS
Engineering Management Selection
E.M.S. AG, Zurich
Représentant des employés UTS
Membre du Comité d'assurance et de
stratégie



Gérald Brandt

Responsable RH avec dipl. fédéral
BG Ingénieurs Conseils SA, Lausanne
Représentant des employeursUSIC
Vice-président et président du Comité
d'assurance et de stratégie



Andreas Steinegger

Lic. oec. / aménagiste EPF EPG
Jauslin Stebler AG, Muttenz
Représentant des employés SIA
Membre du Comité d'assurance et
de stratégie



Lisa Ehrensperger

Architecte dipl. EPF FAS
Frei + Ehrensperger Architekten
GmbH, Zurich
Représentante des employeurs FAS
Membre du Comité de gestion des
immeubles



Marlene Locher Brander

Assistante de direction
Bänziger Partner AG, Buchs SG
Représentante des employésUSIC
Membre du Comité d'assurance et de
stratégie



Daniel Baldenweg

Ing. dipl. HES/REG A/SIA
dsp Ingenieure & Planer AG, Uster
Représentant des employeurs UTS
Membre du Comité de papiers valeurs



Bülent Parlak

Architecte dipl. HES
arb architekten, Berne
Représentant des employés FAS
Membre du Comité de gestion des
immeubles



Franz Mathis

Ing. dipl. ETS UTS
Peseux
Représentant des employés UTS
Président du Comité de papiers valeurs



Jürg Winkelmann

Architecte dipl. EPF FSAI SIA
Winkelmann Architekten AG, Morat
Représentant des employés FSAI
Président du Comité de gestion des
immeubles

Direction

Organe de direction	ATAG Organisations Economiques SA, Berne
Gertrud Stoller-Laternser	Directrice
Beat Christen	Directeur adjoint
Claudio Zulauf	Chef des acquisitions et de la relation clientèle
Peter Gasser	Chef des finances et de la comptabilité
Rita Manaa	Cheffe de l'administration
Simone Ringler	Responsable des immeubles

Actuaire-conseil en prévoyance professionnelle

Patrick Spuhler	Prevanto SA, Bâle
-----------------	-------------------

Réviseur en chef

André Egli	Balmer-Etienne AG, Lucerne
------------	----------------------------

Expert en placement

Hansruedi Scherrer	PPCmetrics SA, Zurich
--------------------	-----------------------

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions
de prévoyance et des fondations, Berne



cpat

Caisse de Prévoyance
des Associations Techniques
SIA UTS FAS FSAI USIC

Case postale 1023
3000 Berne 14
T 031 380 79 60
F 031 380 79 43
info@cpat.ch
www.cpat.ch